

eux-mêmes, ils auraient fait tant et si bien qu'on en aurait entendu parler devant les tribunaux.

Il est inutile d'insister d'avantage sur ce point car, nous le répétons, les épiciers sont gens honorables, leur corporation jouit de la considération du public et leur réputation ne peut être atteinte par une malheureuse phrase de pétition.

Revenons donc au but de la pétition.

La loi demandée est-elle nécessaire ? Peut-elle en quoi que ce soit enrayer le fléau de l'alcoolisme.

Nous répondrons sans hésiter : Non.

Le cadre d'un simple article ne nous permet pas d'entrer dans de longs développements ; nous devons donc dire brièvement que, ni la diminution du nombre des licences accordées aux épiciers pour la vente des liqueurs, ni la séparation du magasin de liqueurs de celui d'épicerie, ne peuvent avoir aucune influence pour combattre le fléau de l'ivrognerie. Ce n'est pas au foyer domestique que se contracte la passion des liqueurs fortes et, comme chacun le sait, c'est au foyer domestique que se consomment les liqueurs achetées à l'épicerie.

Cette seule raison nous suffira pour le moment à démontrer que le danger de l'épicerie licenciée comme propagateur de démoralisation est absolument chimérique.

Les buveurs d'eau le savent, mais comme, pour le moment, ils ont obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir en fait de limitation du nombre des licences d'hôtels et de restaurants, ils ont tenu le raisonnement suivant :

L'épicerie licenciée n'est pas le fléau que nous dépeignons, mais si nous arrivons à diminuer de cent ou à diminuer quelque peu que ce soit le nombre des licences d'épiciers, combien il nous sera facile ensuite de faire diminuer le nombre des établissements licenciés où la liqueur se détaille au verre.

Faire fermer peu à peu tous les établissements autres que ceux où il ne peut être vendu que des liqueurs de tempérance est le but poursuivi quoique non avoué. Qu'on y prenne garde.

La pétition est adroite, nous l'avons vu déjà, mais il est bon de remarquer qu'elle prévoit adroitement l'objection qui pourrait être faite d'une diminution dans le revenu ; en effet, dit-elle, "la taxe des licences d'épiciers pour la vente des liqueurs enivrantes sera augmentée en proportion de la réduction du nombre des licences."

Epiciers, hôteliers, restaurateurs ouvrez l'œil, ne vous séparez pas, combattez ensemble les buveurs d'eau, ils deviennent non-seulement entreprenants mais dangereux pour votre commerce.

## AVIS A NOS ABONNÉS

### A PROPOS DE CHÈQUES

Nos abonnés voudront bien se rappeler que nous n'acceptons de chèques en paiement d'abonnements qu'en autant qu'ils sont **FAITS PAYABLES AU PAIR A MONTRÉAL.**

En conséquence, nous débiteurons invariablement du montant retenu à titre de commission par la banque, le compte de tout abonné dont le chèque ne sera pas **FAIT PAYABLE AU PAIR A MONTRÉAL.**

### L'ADMINISTRATION.

### A TRAVERS LE COMMERCE

A une récente réunion des directeurs de la Iron & Steel Company, M. James Ross a assumé les fonctions de directeur-gérant de la compagnie. Le président M. H. M. Whitney, va se trouver ainsi relevé de l'obligation de s'occuper d'une foule de questions de détail qui s'imposaient à son attention dans le passé. D'un autre côté, M. Ross a considérablement augmenté ses intérêts dans la compagnie, et les autres directeurs canadiens ont fait de même. Il est maintenant acquis que la majorité des actions sont maintenant placées en Canada et que la compagnie est une institution canadienne.

M. Whitney a déclaré qu'il désire que M. Ross prenne une part active et plus en vue dans la direction de la compagnie. Du reste, sa position comme président, et celle du gérant-général, M. Moxham, n'en seront nullement affectées.

M. Ross remplira les mêmes fonctions qu'à la Dominion Coal Co et soulagera le président de tous les détails d'administration.

La compagnie se propose d'établir des chantiers de construction maritime à Sydney aussitôt qu'elle sera en état de mettre un laminoir en opération. Cela arrivera dans un an environ.

M. Ross est de retour d'un voyage aux Etats-Unis, où il a visité les principales aciéries, et il est convaincu que la Dominion Steel Co est

en état d'occuper une position avantageuse tant pour le commerce du fer en gueuse que pour celui de l'acier.

\*\*\*

Le consul des Etats-Unis à La Vallette signale que l'île de Malte pourrait offrir un bon débouché pour les réfrigérateurs et les glacières, dont quelques-uns seulement, d'un type très primitif, sont actuellement en usage dans cette île. En réalité, ce ne sont guère que des coffres oblongs, doublés de zinc à l'intérieur.

Selon toute probabilité, des appareils perfectionnés et pratiques, d'aspect élégant, seraient de bonne vente à Malte, s'ils étaient convenablement lancés. Il existe d'ailleurs dans l'île trois fabriques de glace, dont la production est suffisante pour alimenter la consommation.

Les articles coûteux ne trouveraient probablement pas beaucoup d'amateurs et l'effort devrait porter sur les réfrigérateurs qui pourraient être placés sur ce marché au prix moyen d'environ 15 dollars.

Les quelques appareils de l'espèce actuellement employés à Malte sont de fabrication anglaise et ont été importés par des particuliers pour leur usage personnel ; on ne les trouve du reste pas dans les magasins locaux.

Voici, sous toutes réserves, une liste fournie par le consulat de quelques maisons de la Vallette avec lesquelles on pourrait entrer en relations pour la vente de cet article : MM. C. Breed, Eynaud & Co ; Robert Balbi and Co ; M. A. Crockfort and Son ; Mortimer and Co ; Dalzel et Gingel ; Pugeja et Miallef ; C. V. Galea and Sons ; S. Anastasi and Sons ; Emmanuele Anastasi ; P. Galea and Sons ; Francis Balbi ; Petrolea Bazaar.

\*\*\*

L'achèvement définitif du Transsibérien : M. Witte, ministre des finances russes, vient d'annoncer officiellement au tsar que la construction de cette ligne, dont le premier coup de pioche fut donné le 10 mai 1891, est absolument terminée. Les rails sont aujourd'hui posés sur une distance de 2,400 verstes, allant de Transbaïkal à Vladivostok et à Port Arthur. Cependant, il faudra deux années encore pour assurer sur toute l'étendue de l'immense parcours un service de communications normales et permanentes.

\*\*\*